

Le Précurseur donne les nouvelles 24 ou 30 heures avant les Journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2^e.
A Paris, M. Pl. Justin, rue St-Pierre-Montmartre, n° 15.

LE PRÉCURSEUR,



Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

AVIS.

Les bureaux du PRÉCURSEUR sont actuellement rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2^e étage.

Lyon, 30 juillet.

Tactique ministérielle. — Gironde. — Montagne.

Il nous semble qu'un journal doit avoir pour but, d'abord de persuader ses abonnés, ensuite tous les lecteurs en général et en dernier lieu, de convaincre les journaux antagonistes. Pour réussir, nous ne pensons pas qu'il faille chaque matin jeter dans deux ou trois colonnes des phrases banales, des idées communes et convenues depuis long-temps entre ceux qui professent la même opinion, de telle manière qu'une diatribe vraie ou fausse soit lancée dans le public pour attraper une foule de niais et de poltrons, comme si l'on n'avait affaire qu'avec cette seule espèce de gens.

Sacrifier sa conviction et prostituer sa science à la défense du pouvoir; combattre ses adversaires par des arguments de circonstance et des assertions sans fondement, mentir à l'histoire par des interprétations obscures, tel est le système de presse à l'ordre du jour dans les bureaux du *Journal des Débats* et du *Journal de Paris*. Aussi, ces deux feuilles périodiques n'ont-elles pas beaucoup à s'applaudir de leur succès.

Il est important et curieux à la fois de faire remarquer la marche de leur polémique, et surtout son dévouement sur chaque sujet entamé par l'opposition.

On commence par discuter le fait assez sérieusement, et l'on prend à tâche de répondre aux assertions de la presse indépendante. On tire parti de tout son savoir et de toute son habileté de style, on tronque, on mutile le passé, on se manque à soi-même pour tromper ou séduire les autres. Dans ce premier période, les inspirations directes du ministère arrivent rédigées et propres à une impression immédiate; les esprits forts de l'administration viennent s'essayer à une lutte dont l'issue présente toujours un profit. Mais cet élan n'a pas épuisé la forte haleine de l'opposition; la polémique grave ayant échoué, on l'abandonne pour les pasquinades, et on se laisse aller à tout l'agrément pointilleux de sa verve.

Sur ce nouveau théâtre, surgissent de nouveaux acteurs. A la lourdeur de la phraséologie journalistique, a succédé un langage délié, plaisant, à l'odeur de je ne sais quoi, mais qui n'est pas ordinaire. Cela est mauvais, parce que cela est plein de prétention et dépourvu d'une véritable finesse; on se bat les flancs pour manquer son effet. On reconnaît alors l'élève de M^{me} de Genlis, qui ne s'entendait pas plus à faire d'habiles journalistes que de grands rois. Parce qu'une Majesté est devenue notre confrère, la discussion ministérielle n'en vaut pas mieux. L'opposition a résisté victorieuse à la hache comme aux traits de ses adversaires.

Nous en sommes au troisième et dernier période. Après la défaite des bonnes raisons et de la facétie délicate, on cède le champ de bataille à l'ennemi, et on se met à faire de l'argumentation à l'usage des ignorants et des sots. On n'a pu prendre les habiles par l'esprit, il faut au moins prendre ceux qui ne le sont pas par la peur. Ici se présente naturellement le spectre de 93, dont on parlera, tant que la France aura des rois. « Prenez garde, vous tous patriotes de bonne foi, qui croyez à celle de vos chefs, prenez garde à la route dans laquelle vous vous laissez imprudemment conduire, en poursuivant une prospérité chimérique; son terme est un précipice où viendra s'engloutir la société entière; sa trace est une ligne de sang versé par vos pères, et sur laquelle vous glisserez en l'arrosant du vôtre. Fuyez un fantôme perfide qui vous mène à la ruine et à la mort, en vous montrant derrière le trône un bien que le trône vous donne; ouvrez les yeux et voyez! »

Après les tirades, la nomenclature obligée des catastrophes particulières et publiques: c'est Bailly, c'est Lafayette, c'est la terreur, Marat, Danton, le maximum, la banqueroute, la guerre, l'invasion, tous les fléaux de l'humanité réunis.

Voici comment les journaux ministériels, battus par l'opposition et honteux des faussetés misérables qu'ils ont accumulées salement, finissent ordinairement leur polémique. Cela revient tous les quinze jours, tous les mois, selon les griefs que la monarchie prête contre elle à la presse patriote.

Ne serait-il pas bientôt temps de faire grâce aux lecteurs de ces platitudes aussi absurdes qu'usées à une époque justement remarquable par son antipathie pour le sang et les supplices? A qui en veut-on donc, quand on espère accrédi- ter de pareilles terreurs? Y a-t-il un seul homme en France assez retardataire pour ne pas comprendre la folle portée de ces déclamations de commande?

N'est-ce pas une extravagance au *Journal des Débats*, tout essouffé de la guerre terrible élevée à l'occasion des bastilles, de représenter, en désespoir de cause, à ceux qui accusent le gouvernement de méditer l'embrasement de Paris, que si le peuple ajoutait croyance aux imputations du

journalisme, il exercerait des représailles funestes aux Girondins modernes eux-mêmes incapables de réprimer les féroces passions soulevées par eux?

Il y a plus que de l'extravagance dans ce trait du *Journal des Débats*, c'est une calomnie atroce adressée au peuple de juillet, qui aurait pu si facilement se défaire en un jour de tous les partisans de Charles X et de tous les personnages suspects de principes légitimistes. On voit pourtant quelque différence entre cette populace qui chassait l'ancien régime à Cherbourg à coups de sifflet, et celle qui parcourait les rues avec la tête du marquis de Launay au bout d'une pique.

Les ennemis de la société ne sont pas les ennemis du pouvoir actuel, mais ceux qui, à l'aide d'une prétendue terreur populaire qu'ils exploitent lâchement, veulent pousser aux coups d'état et à la terreur monarchiques.

Nous demandons quel est le plus à craindre, d'un peuple qui se laisse enlever la souveraineté de sa robuste main armée d'un trophée si pur et si sublime, ou d'un gouvernement qui bâtit des forteresses incendiaires pour perpétuer une dynastie?

La plus haute preuve de la civilisation française ne brilla pas tant au 29 juillet qu'aujourd'hui, par les craintes qu'elle inspire à ceux qui ont intérêt à en faire douter.

Des Girondins! est-ce parce que les 221 qui voulaient une révolution pour eux, ont été dépassés par nous qui voulions une révolution pour tout le monde, que vous nous appelez Montagnards? Croyez-vous donc qu'à l'avènement d'un nouvel ordre de choses, nous écraserions nos ennemis sous une montagne destinée plus tard à retomber sur nous-mêmes? — Inconcevable démente! Les faits cependant sont là qui crient assez fort. Est-ce nous qui avons demandé des persécutions contre les carlistes? Les mains du peuple sont-elles teintes d'une seule goutte de sang tirée des veines d'un royaliste? Nous voit-on maintenant, dans le rôle de Girondins que vous nous attribuez, nous voit-on exhiler autre chose que du mépris pour les hommes qui se sont prostitués au principe que nous attaquons? Aperçoit-on souvent les noms des Madier-Montjau, des Mahul, des Jaubert, pour nous arrêter aux petits, se glisser sous notre plume, lorsqu'elle s'applique à démontrer l'impuissance et les conséquences arbitraires d'une charte royale?

En effet, pourquoi voudrait-on que nous eussions de la haine pour des gens sans conviction, et disciplinés par l'argent qu'on leur donne ou les honneurs et l'autorité qu'ils partagent? Les obstacles qui s'opposent à notre marche ne viennent pas d'eux, car de tout temps il y a eu de cette race montagnarde et courtisanesque toujours prête à se vendre et à se déshonorer, et les changements de régime n'en ont pas moins eu lieu. Pourquoi voudrait-on que nous fissions la guerre à un personnel administratif qui ne croit pas lui-même à la stabilité de son assiette, à commencer par le chef de l'état qui répètera à la révolution prochaine ce qu'il a dit lors de la révolution de juillet: *J'ai toujours été républicain*?

La substitution d'une autre forme politique à celle-ci ne s'opérera que par une abdication ou une insurrection; car sa nécessité étant prouvée, il faudra bien qu'elle se réalise de quelque manière. Nous ne pensons pas qu'on imitât un précédent fameux, et qu'on attendit une *déchéance* par vote délibératif. Cela est trop dangereux pour le sujet mis en question.

Eh bien! le trône à bas, il ne viendra à personne la pensée de le relever. Il n'y aura à cette époque future pas plus de monarchistes constitutionnels qu'il n'y avait de royalistes lors de la grande semaine. La place sera nette, et à coup sûr on ne s'avisera pas de la disputer aux républicains. On ne dira pas non plus que le mouvement social répugne à la majorité; puisque celui de juillet a été national, l'abdication ou l'abolition de la royauté serait nationale aussi; car il est clair que le changement ne s'opérera que du consentement de tout le monde ou de la majorité, quand même tout le monde ou la majorité n'y mettra pas la main.

D'où sortiraient donc l'anarchie, les proscriptions, les meurtres, en l'absence de toute opposition? où prendre les Girondins et les Montagnards? N'a-t-on pas discuté toutes les questions de politique fondamentale? Ne sait-on pas aujourd'hui ce qu'il y a de bon et de mauvais dans les théories appliquées à la société, et dans celles qui ne l'ont pas été et sont restées utopies? La nouvelle politique est assez riche de son propre fonds, pour se créer un gouvernement original et populaire. Elle n'aura pas besoin de remonter bien haut et de courir bien loin pour trouver des matériaux qu'elle possède, et dont l'organisation et l'ordonnance ne demandent qu'un instant de liberté.

Il n'y a d'anarchie que parmi les hommes du pouvoir qui expliquent chacun d'une manière différente l'intronisation de 1830. Si l'intérêt ne les réunissait pas tous autour d'un fait, on peut dire, avec vérité, que l'état serait bouleversé par eux. leur intérêt formant leur opinion, on comprend la ténacité perverse avec laquelle ils poursuivent la liberté de l'opinion

et leur mépris pour les lumières d'un peuple plus social que son gouvernement.

Que les ames honnêtes se rassurent; la révolution ne sera pas un chaos. On ne s'enfoncera pas dans la diète polonaise; on n'ira pas feuilleter le *Contrat Social*; on n'agitera pas l'établissement d'un roi-électif-viager-absolu, ni même d'un roi-électif-viager-constitutionnel ou représentatif. On ne se croira pas obligé de former un comité de salut public, un directoire ou un consulat, par la raison que ces choses-là ont existé, ou de nommer un président électif, temporaire et révocable, parce que cela réussit parfaitement ailleurs. Ce qui se fera appartiendra réellement à la révolution et sera plus en harmonie avec l'état moral de la nation, que le désordre organisé de la monarchie quasi-légitimiste.

Si la tendance de la révolution paraît embrouillée, son cours embarrassé et son but obscur, il faut l'attribuer aux séides du pouvoir qui en ont tiré de si pitoyables résultats, et qui n'existent qu'à la condition de la rapetisser. Mais, pour sortir de cette fange, reprenons la révolution à son origine, avec son principe absolu de la souveraineté du peuple. Ce principe est-il nié par les révolutionnaires de 1833? non, car tout le monde est d'accord sur ce point. Quelles sont les conséquences de ce principe? c'est l'abolition de l'hérédité politique, c'est-à-dire, du privilège royal, en un mot de la monarchie. C'est aussi le système électif rattaché à la plupart des fonctions publiques. C'est le droit de révision de l'acte fondamental par la volonté universelle du peuple. Eh bien! quelle est l'école révolutionnaire qui rejette une de ces conséquences? L'avenir est unanime sur ces diverses questions.

Sur quoi l'anarchie pourrait-elle donc s'exercer? L'organisation administrative dépendra de la première assemblée constituante. C'est elle qui décidera si la législature sera divisée en deux conseils, on n'en formera qu'un. Dans les deux cas, le renouvellement fréquent de la représentation, ne permettra pas la perpétuité d'un abus. Au-dessus de tout cela, règnera impérieusement le droit de la majorité à réclamer la modification de la constitution.

D'où naîtrait la terreur? La terreur n'a régné que parce qu'il y avait des traîtres ou des suspects. Qui oserait être suspect ou traître? pour qui, contre qui? Et la guerre, dit-on! c'est la guerre de trente nations civilisées contre trois rois mal affermis qui tremblent. Cinq ou six régiments de France perdus à la frontière donneraient le coup de grâce au despotisme européen.

Conspirez donc après cela, si vous l'osez.

Ce jour-là, il est à présumer que les vigoureux poumons du Palais-Royal et l'enragé juste-milieu crieraient plus fort *Vive la république*! que les républicains qui l'appellent aujourd'hui.

Ah! nous vous le répétons, ne craignez pas le pillage du peuple, vous tous qui depuis tant de siècles aidez la monarchie à piller le peuple.

P. V.

Un écrivain distingué, que son savoir en économie politique a depuis long temps fait remarquer dans la presse périodique, M. Blanqui aîné, publie dans le *Courrier Français* une série d'articles sur la *nécessité d'une réforme commerciale*; nous croyons devoir transcrire intégralement celui de ces articles qui a pour sujet la question des soieries.

DE LA NÉCESSITÉ D'UNE RÉFORME COMMERCIALE.

De toutes les questions que la législation des douanes a désastreusement compliquées, il n'en est pas de plus délicate que celle des soieries. Là, le mal qui suit toujours les mauvais systèmes de taxes s'est encore aggravé d'une foule de difficultés particulières à l'industrie des soies, et les difficultés en sont venues à un tel point qu'il est urgent de les résoudre, sous peine de compromettre l'existence même de la plus belle fabrique de France. Abordons franchement cette grave question, et nous nous convaincront que si la législation des douanes n'est pas la seule cause du malaise de l'industrie lyonnaise, elle en est du moins la cause première et la plus efficace.

La fabrication, ou plutôt, comme on la nomme dans le pays, la fabrique des soieries s'était relevée d'une manière presque miraculeuse sous le règne de Napoléon, malgré les malheurs dont la ville de Lyon avait été victime pendant nos tempêtes révolutionnaires. Plus de vingt mille métiers battans y produisaient chaque année des monceaux de tissus auxquels l'Europe entière servait de débouché, à défaut de l'Amérique, d'ailleurs jeune encore et fermée par la guerre maritime. Notre supériorité était telle, en ce genre, qu'aucune nation ne songeait à lutter avec nous, et qu'il a fallu toutes les folies fiscales de la restauration pour nous susciter des rivaux. Une foule d'ouvriers Suisses, très-habiles, travaillaient alors avec les nôtres, et leur pays nous offrait des placements avantageux de soieries en échange des bestiaux dont il abonde. Mais quand, par suite de nos lois exclusives, le droit de 3 fr. par tête de bœuf se fut élevé à 50 fr., où il est encore, nos voisins, obligés de garder leurs bestiaux, cessèrent d'acheter nos soieries, et ce vaste débouché nous fut fermé.

Mais les représailles eurent des conséquences plus graves. Les ouvriers suisses qui s'étaient formés à l'école des nôtres, rappelés dans leur patrie par des entrepreneurs intelligents, fondèrent bientôt à Zurich une fabrique rivale de Lyon pour les tissus unis, et qui commence à se distinguer dans les *façonnés*. Maintenant, si on considère que le prix des loyers

est peu élevé à Zurich, que la vie y est économique, et que les ouvriers n'y sont pas écrasés comme à Lyon par des droits d'entrée qui pèsent sur les denrées de première nécessité, on comprendra facilement comment les soieries suisses nous ont fermé le débouché de l'Allemagne, et nous en fermeront beaucoup d'autres, par la facilité que leur offre la navigation du Rhin.

A ces causes purement fiscales il convient d'ajouter les difficultés particulières dépendant de l'industrie elle-même, et comme inhérentes à la ville de Lyon, qui en est le quartier-général. Chacun sait que le tissage des soieries ne s'opère point, comme celui du coton, dans des établissements considérables, dont toutes les parties sont sous la même clé et appartiennent au même entrepreneur. Les chefs de fabrique, à Lyon, fournissent la matière première, indiquent les dessins et expédient les commandes quand elles sont exécutées. Mais c'est l'ouvrier qui exécute; l'ouvrier lyonnais, si ingénieux, si patient, si intelligent, que l'on pourrait s'en rapporter à lui seul du soin de diriger ce qu'il exécute avec une aussi admirable perfection. Cet ouvrier, quand il a travaillé pendant quelque temps sur les métiers d'autrui, en achète ou en loue quelques-uns pour lui-même et pour sa famille. Les enfants travaillent aux *unis*, font du *florence*, des *marcellines*, des étoffes légères; les ouvriers plus avancés, j'ai presque dit les artistes, s'occupent de préférence des étoffes brochées.

Pour qui n'a jamais vu ces maisons à sept ou huit étages, véritables ruches toutes pleines d'industrielles abeilles, le sort de l'ouvrier lyonnais demeurera toujours très-imparfaitement connu. Des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants sont entassés dans ces demeures étroites, malpropres et malsaines, et c'est chose pénible de voir sur quels hideux grabats reposent ces travailleurs ingénieux qui fabriquent les taffetas, les velours, les satins, les gazes, les popelines et tant de magnifiques tissus, chefs-d'œuvre de l'industrie française. Le pays ne sait pas combien d'hommes de génie recèle, sous des haillons, cette glorieuse et infortunée ville de Lyon; et tandis que les récompenses pleuvent quelquefois sur des êtres stupides qui n'ont reçu du ciel que la témérité du solliciteur, nous oublions dans leurs cellules des mécaniciens étonnants et des tisseurs aux doigts de fée. Qui sait si Jacquard, inventeur de l'admirable métier qui porte son nom, a seulement reçu la croix de la Légion-d'Honneur? Qu'a-t-on fait pour Maisiat, ce jeune homme si modeste, qui a inventé un métier au moyen duquel le tissage produit les merveilles de la gravure et de l'imprimerie? Je l'ignore; mais combien d'artistes de ce mérite ne trouverait-on pas dans la ville de Lyon!

Ce n'est pas ainsi que les Anglais ont traité Watt et Arkwright; ces hommes de génie ne sont pas morts dans la misère, et l'Angleterre reconnaissante leur élève des statues. Nous ne sommes pas si ambitieux pour les artisans lyonnais; nous souhaitons seulement qu'on leur assure du pain. Eux-mêmes ne demandent pas davantage, et nous croyons qu'on peut y parvenir sans trop de peine. Qui le pourra? Ce ne sont pas les chefs de la fabrique.

Lorsqu'on considère le prix de la matière première, les frais de maison et le salaire payé à l'ouvrier par les entrepreneurs, et que l'on déduit du prix de vente le montant de tous ces frais, on est forcé de reconnaître que les profits ne sont pas tels que le fabricant puisse augmenter sensiblement les salaires sans se trouver en perte. Or, la ruine du fabricant entraîne nécessairement la suppression du travail, et par conséquent la détresse de l'ouvrier. La longue lutte qui existe entre les uns et les autres depuis plusieurs années et les concessions qu'ils se sont faites mutuellement doivent les avoir convaincus de cette vérité. Et cependant il faut que l'ouvrier vive et que le fabricant ne fasse point faillite.

Tel est aujourd'hui le problème à résoudre; telle est la question des soieries.

Malheureusement, une partie du dommage causé par la législation des douanes est aujourd'hui irréparable; il n'est plus en notre pouvoir d'échapper à la concurrence des tissus unis de la Suisse. L'introduction du bétail au taux de l'ancien tarif, ou du moins à un taux moins absurde que celui qui existe, ne suffirait pas pour rappeler à Lyon des acheteurs qui ont pris une autre direction, et qui trouvent d'ailleurs chez eux ce que nous les avons forcés d'y créer.

L'abaissement des tarifs qui pèsent sur les produits américains pourrait, en multipliant les demandes de ce pays, encourager par de bons prix la production lyonnaise; mais malheureusement le dommage n'est plus tout entier dans les tarifs. Un mal nouveau, fils de la croissance industrielle, la concurrence extrême accable la ville de Lyon plus qu'aucune autre ville. Là, comme on a pu le pressentir par ce que j'ai dit plus haut, les métiers dispersés ou réunis, appartiennent à une foule de petits propriétaires appelés chefs d'atelier, qui les occupent, les louent ou les font occuper par des salariés dont ils deviennent les patrons. Ces petits propriétaires, pourvus de capitaux extrêmement bornés, se font entre eux une guerre très-vive, et ils aggravent chaque jour la tendance naturelle à la baisse, que leur concurrence a poussée au-delà de toute limite.

Dans cet état de choses, la faim qui ne s'ajourne pas et qui conduit aux solutions rapides, a déjà mis une fois la ville de Lyon dans une position critique. La force, comme il était facile de le prévoir, est restée aux plus nombreux, qui ne sont pas toujours les plus raisonnables, et qui ont été réduits à reconnaître, même au sein de la victoire, que nulle victoire ne profite si elle n'a pour elle le bon droit. Est-ce bien avec des canons tirés par les ouvriers ou contre eux qu'on arrange de semblables affaires? Et en effet, elles ne sont point encore arrangées. Cent forteresses couronneraient la ville, et cent mille hommes y tiendraient garnison sans faire mouvoir un métier, ni procurer une commande de plus. Et puis, d'ailleurs, quand il y aurait des commandes, n'est-ce pas les rendre stériles de jeter ses produits au rabais à la tête des étrangers? Des citoyens français peuvent-ils long-temps sans dommage se disputer les affaires comme une proie? Y a-t-il moralité, décence et profit à condamner l'industrie à cette métamorphose? Assurément non. Mais comment faire?

Quelques-uns, placés plus près que nous, ont proposé de régulariser les travaux de la fabrique, et de la transformer en un vaste atelier discipliné, où nul ne serait admis à combattre hors de son bataillon. On aurait ainsi une armée régulière au lieu d'un corps franc de soldats tiraillant au hasard, sans ordre et sans méthode. Les uns travailleraient à l'*uni*, les autres au *façonné*; à ceux-ci les velours, à ceux-là les satins, à moi les taffetas, à vous les popelines. Combien valent vos métiers? quel intérêt voulez-vous qu'on vous en

paie? Il se présenterait, dit-on, des *condottieri* pour ramasser ces bandes éparses de combattants qui font feu les uns sur les autres, et pour leur louer tout, jusqu'à leurs armes. C'est fort bien; mais si ces ouvriers ne veulent pas vos nouvelles maîtrises, que ferez-vous? Et si vous les forcez, que devient la liberté individuelle? Le pas est difficile, comme on voit. M. de Sismondi avait déjà proposé ces sortes d'associations entre les ouvriers et les entrepreneurs, associations évidemment utiles, mais difficilement praticables.

Les ouvriers ont, selon nous, la liberté de refuser le travail, quand ce travail n'est pas assez rétribué pour suffire à leurs besoins, quoique pourtant il vaille mieux se mettre à la portion congrue que de mourir de faim. Mais il est clair que si les fabricants qui n'ont point d'intérêt à chômer, ne peuvent accorder une augmentation de salaire qui les mettrait en perte, les ouvriers sont mal fondés à demander aux maîtres cette augmentation impossible, et qui ne saurait durer, quand même, ce qu'à Dieu ne plaise elle serait accordée à la violence. Ce sera donc un premier pas de fait et le plus important de tous, que de persuader aux ouvriers qu'il faut demander à d'autres qu'à leurs chefs de fabrique le remède aux maux qu'ils éprouvent. L'irritation prendra une autre voie, la voie des pétitions, et le gouvernement sera conduit à la nécessité d'une enquête où les vraies causes de la crise actuelle pourront être éclaircies. En attendant, je crois devoir rappeler aux ouvriers que le plus sûr moyen d'obtenir le redressement de leurs griefs n'est pas de bouleverser la fabrique, c'est-à-dire de frapper le sein de leur mère, mais de faire rédiger par des hommes capables, dont la ville de Lyon abonde, le tableau vrai et impartial de leur situation, afin que la législation y porte remède. On a déjà signalé quelques améliorations praticables, la diminution de la contribution des portes et fenêtres, celle des patentes, des modifications sérieuses dans le tarif des octrois; l'expérience en amènera beaucoup d'autres.

C'est ici le cas de recommander aux ouvriers l'utilité des caisses d'épargne, de ces *saving banks* qui se sont tant multipliées en Angleterre (il y en a 434), et qui conservent à 400 mille ouvriers déposant un capital de *trois cent vingt-cinq millions*! On répond que pour pouvoir épargner, il faut avoir un peu de superflu, tandis que les ouvriers lyonnais manquent souvent du nécessaire. Je le sais, mais ils n'en manquent pas toujours. Il y a de bons moments dans la fabrique, pendant lesquels il serait bien utile de mettre en réserve quelques économies pour les mauvais jours. Alors, et si les fabricants se coalisaient injustement pour abaisser les salaires, l'ouvrier, muni d'un petit capital, leur opposerait à armes égales la force d'inertie; il ne serait point soumis aux exigences de la faim, ni exposé aux écarts qu'elle entraîne et à la répression que ces écarts justifient. BLANQUI aîné.

Nous croyons que M. Blanqui a été mal informé en ce qui concerne les chefs d'atelier. Mais l'erreur est peu importante: que la concurrence illimitée vienne des fabricants ou des chefs d'atelier, la question est absolument la même et le mal n'en est pas moins grand. M. Blanqui a reconnu ce mal; c'est l'essentiel. A la vérité, il a l'air de croire qu'il est sans remède et qu'une association des travailleurs des divers ordres ne parviendrait pas à le guérir. Il n'avance là-dessus qu'un doute décourageant sans entrer aucunement dans le sujet qui semblait pourtant devoir attirer surtout l'attention d'un homme qui traitait de la *réforme industrielle*. — Il est singulier qu'un esprit aussi éclairé que M. Blanqui se dispense d'entamer une matière où sa coopération aurait pu être d'un si grand secours, par cette naïve et gratuite supposition que les ouvriers ne voudront pas du régime de l'association. Et pourquoi ne voudraient-ils pas de cette association, lorsque les avantages leur en auront été clairement exposés?

Prend-on les ouvriers pour des êtres tellement stupides qu'ils ne s'entendent qu'à tisser des soieries comme des machines, et qu'ils soient incapables de saisir et de coordonner des idées simples comme 2 et 2 font 4? La question est de savoir s'il est vrai que l'association présente des avantages aux ouvriers aussi bien qu'aux fabricants; si cela est, il ne s'agit plus que d'exposer nettement cette vérité et nous ne pouvons supposer que ce soit là une difficulté sérieuse. — Il nous serait d'ailleurs facile de quitter le champ des hypothèses et de montrer que les ouvriers ont fort bien compris les avantages de l'association, sans même que les lettres prissent la peine de les leur expliquer. Nous pouvons assurer qu'on ne manquerait ni d'intelligences ni de bras industriels pour des entreprises de la nature de celles que nous avons proposées si les capitaux nécessaires étaient réunis.

Sur tous les autres points nous sommes parfaitement d'accord avec M. Blanqui: Lyon est un exemple frappant de l'incroyable stupidité avec laquelle sont administrées les forces et les richesses réelles du pays. — M. Blanqui a raison aussi de dire que le pouvoir soit central, soit municipal n'a rien fait pour ramener à des conditions meilleures et plus faciles la vie matérielle de l'ouvrier, et pour mettre ainsi notre fabrique en mesure de lutter par le bon marché du travail contre les *unis* des manufactures étrangères. Il y a bien longtemps que nous avons fait entendre les mêmes plaintes, et nous les renouvellerons jusqu'à ce que les forts détachés (beau remède aux maux populaires!) aient étouffé toutes les réclamations de la presse et mis fin aux plaidoyers séditieux de la misère.

Le comité de l'Association pour la liberté de la presse nous invite à publier la note suivante:

« Le *Courrier de Lyon*, du 29, en rendant compte des événements qui s'étaient passés pendant la journée du 28 juillet, annonçait que des gardes nationaux ayant fait entendre le cri: *A bas les forts*, le général avait répondu à cet acte d'opposition par les mots: *Il y a ici des Autrichiens*.

« Le comité de l'Association lyonnaise pour la liberté de la presse ayant rédigé l'Adresse aux parisiens à propos des forts détachés, et s'étant porté par là le promoteur

des cris: *A bas les forts*, auxquels il a été répondu si ingénieusement, a cru devoir envoyer deux de ses membres auprès du général pour protester contre une interprétation aussi injuste des sentiments qui les ont dirigé en cette circonstance. Le général leur a répondu qu'il n'avait pas prononcé la phrase qui lui était attribuée, qu'elle n'aurait pas été en harmonie avec le calme habituel de son caractère, mais qu'il pensait néanmoins que les cris *A bas les forts* ne pouvaient être attribués qu'aux partisans de l'invasion étrangère, attendu que les Autrichiens ne pouvaient rien désirer plus ardemment que la destruction des fortifications lyonnaises.

« Les envoyés du comité se sont récriés vivement contre une déduction aussi fautive des termes de leur adresse; ils ont rappelé textuellement le passage où ils déclarent que leur patriotisme leur avait fait applaudir à des fortifications qu'ils croyaient seulement destinées à repousser l'étranger; le général a fait connaître qu'il n'avait eu aucune connaissance de cette adresse; il a bien voulu ajouter que, partisan lui-même de la liberté des opinions, il ne mettait nullement en doute la loyauté des intentions de ses rédacteurs. Après ces explications, les membres du comité de l'association pour la liberté de la presse se sont retirés, en manifestant leur juste étonnement de ce qu'une injure aussi grave eût été adressée sans fondement au parti républicain de Lyon.

« Quelle que soit la personne qui ait fait entendre les paroles que nous signalons, les républicains lyonnais ne peuvent que déplorer l'empressement avec lequel on semble rechercher les occasions de blesser les sentiments nationaux; ils laissent à leurs concitoyens de toutes les opinions le soin de repousser l'injure faite à leur patriotisme; ils pensent que s'il est un reproche à l'abri duquel ils doivent se croire, c'est celui de sympathie avec l'étranger. »

Trois banquets de gardes nationaux ont eu lieu à la Guillotière, dimanche, à l'occasion de l'anniversaire de juillet. A la fin des repas ces trois banquets se sont réunis et n'en ont plus fait qu'un seul, dans lequel plusieurs toasts patriotiques ont été portés. M. Berger, adjoint du maire, a prononcé, au sujet du projet de réunion des faubourgs l'allocation suivante, qui a été couverte d'unanimes acclamations:

Messieurs,

C'est toujours avec un nouvel orgueil que nous nous rappelons les trois glorieuses journées, et nous en célébrons aujourd'hui le troisième anniversaire.

Mais, Messieurs, un motif bien légitime que vous appréciez tous nous empêche de donner à cette fête patriotique et nationale toute la manifestation des sentiments que nous éprouvons pour elle, et vient avec raison nous affliger au milieu des réjouissances publiques dont la France entière retentit.

Ce motif, Messieurs, c'est le projet de réunion de la ville de la Guillotière à la ville de Lyon.

C'est l'audacisme de votre industrie, la ruine immédiate de vos propriétés, c'est l'attaque la plus audacieuse contre le droit sacré de la propriété respecté à toutes les époques, même chez les nations barbares.

Je vous propose donc le toast suivant:

« A l'indépendance territoriale de notre chère commune,
« A la conservation de nos droits et de nos franchises municipales; nous saurons les défendre!
« A la chute et à la honte de ceux qui veulent nous ravir notre droit de cité, nous réduire à l'ilotisme et nous plonger dans la plus affreuse misère. »

LES CITOYENS DE LA VILLE DE STRASBOURG

A LEURS CONCITOYENS DE PARIS.

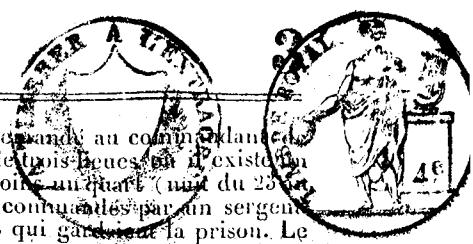
Citoyens,

Un abominable complot se trame contre la liberté. Ce que, dans sa fureur révolutionnaire, la restauration avait rêvé, sans toutefois se sentir la folleté de l'exécuter, ce que l'ordonnance mort-née du 7 juin 1832 avait voulu essayer, l'asservissement de la capitale, sa mise en état de siège permanent, l'arbitraire et la violence impudemment substitués à cette légalité qui embarrasse et qui tue, vos maisons et vos édifices placés sous le canon de quatorze citadelles, et, s'il le faut pour le triomphe d'un système parricide, vos plus braves citoyens massacrés; tel est le projet audacieux d'un pouvoir qui se vante d'une origine populaire; c'est par ce gage sinistre qu'il vous enseigne comment il entend les conséquences de juillet, que dans sa naïve confiance, la nation avait attendues de lui.

Dans l'espoir de tromper votre vigilance, et tout en calomniant votre caractère, tout en feignant de méconnaître ou d'avoir oublié l'héroïque valeur dont vous avez donné tant de preuves, le pouvoir vous a dit que ces nouvelles bastilles, dressées contre l'ennemi extérieur, devaient vous sauver de l'invasion étrangère. Il ment lorsqu'il hasarde cette explication des plans qu'il a médités! Le gouvernement ne craint pas la guerre: ses lâches concessions envers la sainte-alliance, ses monstrueuses persécutions contre les patriotes français et étrangers l'ont rendu le complice et l'ami de tous les gouvernements despotiques; et si, de toutes ces humiliations, il ne devait recueillir d'autre fruit que la honte de les avoir subies; si, malgré les sacrifices faits à la paix à tout prix, il devait prévoir une guerre dont il serait menacé, nous n'hésiterions pas, nous, habitants de la frontière de l'Est, de le déclarer traître envers le pays, quoiqu'il affecte de se dire jaloux de l'inviolabilité du territoire; car, à notre honte, les murailles d'Alsace sont encore dans la poussière, et il ne songe pas à distraire quelques-uns des nombreux millions qu'il veut prodiguer pour vous enserrer et pour vous fondroyer au besoin, afin de remplacer Landau, qui fut aussi l'un des boulevards de l'Alsace, et dont d'autres Bourbons ont laissé dépouiller nos limites.

Si une guerre impie était allumée contre nous par les rois de l'Europe, c'est à la frontière que l'ennemi rencontrerait en rempart inexpugnable. Les habitants des deux départements du Rhin, tous concitoyens de l'Est de la France, vous prouveraient alors qu'ils sont dignes de se débattre à vos côtés, que les plus jeunes n'ont pas dégénéré, et qu'ils se souviennent des leçons et des exemples de leurs aînés.

Citoyens de Paris, deux fois en quarante ans vous avez prouvé que vous saviez combattre et vaincre; les glorieux triomphes que vous avez obtenus, la liberté que vous avez fondée ou rétablie.



appartiennent à la France entière, vous en êtes responsables envers elle; vous ne souffrirez pas que d'insolentes bastilles puissent mettre le sort d'une grande nation aux mains d'une faction, ou d'un pouvoir anti-populaire! Si le mouvement d'indignation et d'alarme dont l'annonce de ce projet hostile a agité toutes les populations, si les cris: *Point de bastilles!* qu'avec vous poussera la France entière, étaient dédaignés ou méconnus, alors forts de votre énergie, forts de l'assentiment de vos frères des départements, et s'il le faut de leur concours, vous vous souviendrez que vous êtes le peuple de 1789 et de 1830, vous donnerez une preuve qui cette fois sera décisive, que la souveraineté du peuple n'est pas un vain mot, et que nul ne peut, sans péril, en mépriser la puissance.

Vos dévoués concitoyens.
Suivent 100 signatures, dont le nombre s'augmente chaque jour.
Strasbourg, 22 juillet 1833.

AVIS.

MM. les Souscripteurs au PRÉCURSEUR, dont l'abonnement expire le 31 juillet, sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)
Paris, 28 juillet.

La garde nationale est assez nombreuse à la revue; la banlieue surtout est à peu près à la moitié de son effectif. Le roi est sorti des Tuileries à dix heures entouré d'un très-nombreux état-major.

Il a parcouru le front des gardes nationales en commençant par les légions de la banlieue. Des cris à bas les forts détachés se sont fait entendre dans plusieurs rangs; ils ont été plus ou moins nombreux suivant les points que le roi parcourait, mais ils étaient généralement aussi abondants que les cris de vive le roi.

En ce moment (onze heures et demie) le cortège est à la hauteur de la bastille, et va révenir par le front des troupes de ligne échelonnées au nord du boulevard; c'est seulement quand le roi va venir prendre place au pied de la colonne pour le défilé des troupes que la statue de Napoléon sera inaugurée, et saluée par toute l'artillerie des régiments de la revue, des invalides et du vaisseau du quai d'Orsay.

Le courrier part à midi et je ne pourrai vous rendre compte de cette cérémonie.

— On dit que le maréchal Soult a eu grand tort de ne pas revenir.

Décidément son portefeuille est très-menacé. S. Ex. s'était informée en traversant le département de la Nièvre si M. Dupin serait réélu, en cas de dissolution, et il lui avait été répondu, que la réélection de M. Dupin était certaine, toujours et quand même.

Il paraît que depuis ce moment M. Dupin piqué au vif a tout mis en mouvement à Paris par lettres, et qu'il croit même les choses assez avancées pour arriver à Paris demain. M. Thiers est, dit-on, l'âme de l'intrigue qui doit éloigner le maréchal Soult, et du même coup, chose assez remarquable, les doctrinaires.

MM. Sébastiani, Gérard, Passy, feraient partie du nouveau conseil, que M. Dupin présiderait bien entendu.

Ce matin aux Tuileries ce bruit était assez accrédité; cependant les doctrinaires et le vieux maréchal sont gens tellement cramponnés au pouvoir, qu'on ne voulait croire à leur renvoi, que quand on les aurait vu partir.

Il va sans dire qu'une réélection immédiate serait annoncée, que les nouveaux ministres auraient pour mission de faire passer les forts détachés et d'empêcher surtout que les élections ne pussent se faire sous l'influence de mandats formels et spéciaux, influence qui, dit un haut personnage, mettrait en regard deux volontés immuables qui ne pourraient se heurter sans qu'une ruine commune s'en suivit.

Il sera assez curieux de voir M. Dupin qui dans certain pourparler de Compiègne l'an dernier, parlait dans son langage un peu sans façon, de s'expliquer du soutien avec certain ambassadeur, accepter la mission imposée par la diplomatie, et donner à l'étranger la garantie des forts détachés, contre la turbulence de l'esprit parisien.

Si le maréchal Gérard acceptait une pareille mission, on pourrait lui rappeler que le projet de l'enceinte continue, que celui des forts isolés a supplanté, est une des œuvres de son administration de 1830.

— On a remarqué hier que dans tous les endroits où des épitaphes avaient été élevées par les soins du gouvernement les inscriptions portaient *morts pour la patrie*: partout où la piété des particuliers en avait élevé sur les tombes oubliées par la préfecture de la Seine, les inscriptions portaient *morts pour la liberté*.

— Sur la place de l'Hôtel-de-Ville, au lieu même où la guillotine s'élevait jusqu'en 1810 où elle fut réguée à la barrière St-Jacques, un humble monument dresse par des jeunes gens et des ouvriers, et surmonté de 4 couronnes d'immortelles, rappelait que la avaient succombé en 1821, Bories, Raoux, Pommier et Goubin, ces 4 sergents de la Rochelle tombés sous la justice de la restauration 9 ans avant que la restauration succombât à son tour sous les coups de la liberté.

— Au près du pont d'Arcole décoré avec une pompe extraordinaire, un homme a été arrêté pour avoir demandé à un sergent de ville si ces pompes étaient une commémoration des héroïques exploits de 1830, ou une expiation des assassinats nocturnes de 1832.

— Plus d'un homme du peuple a remarqué hier, en visitant le simulacre de vaisseau sur le quai d'Orsay, sous le nom de la *Ville de Paris*, que la figurine en bois peint qui décorait la proue de ce navire avait le front ceint de tours. Les allusions sur les forts détachés n'ont pas manqué, et si plusieurs de ces allusions étaient gaies, plus souvent encore les observations échappées aux visiteurs avaient un tour d'amertume et d'indignation.

— Toutes les peines disciplinaires prononcées contre les soldats de la garnison de Paris ont été remises hier par une ordonnance du roi, transmise aux chefs de corps par un ordre du jour du général Pajol.

Une amnistie pareille sera promulguée en faveur des gardes nationaux condamnés, sans être en état de récidive.

On croit que c'est là que se borneront les actes de la clémence royale, à l'occasion des trois journées. Il n'y aura point d'amnistie pour les délits de presse: Il paraît que les deux chefs du saint-simonisme, Enfantin et Michel Chevalier, seront seuls remis en liberté, parce que les délits qui les ont fait condamner n'ont point été considérés comme délits de presse proprement dits.

Enfantin se propose, dit-on, d'entrer dans une retraite absolue, aussitôt sa mise en liberté, et d'attendre. Il gardera le costume saint-simonien. Pour Michel Chevalier, qui depuis long-temps a quitté ce costume, raison pour laquelle il est vu froidement de son père en Saint-Simon, il va se livrer à des travaux scientifiques dans la direction de ses premières études. (M. Chevalier était ingénieur du corps des ponts et chaussées et des mines).

Loin qu'on songe à amnistier des écrivains politiques condamnés, on faisait hier encore des arrestations. (Hier, 27 juillet.)

Pour jeter à la douzième légion, dont on craignait le mécontentement pour la revue, un sujet de satisfaction, on a nommé hier précisément son lieutenant-colonel, M. Gaspard Lavocat, homme très-populaire dans le faubourg Saint-Marceau, à la direction des Gobelins qui lui était promise depuis trois ans, et que sans la nécessité du moment, il n'aurait probablement pas obtenue.

Si hier encore on faisait des arrestations, hier aussi on continuait à travailler aux forts détachés; quoique ce fut jour de fête nationale et veille de la revue, le mouvement n'a pas cessé sur un des emplacements désignés, seulement ces emplacements étaient gardés par des piquets de troupes plus nombreux qu'à l'ordinaire.

— Les chants de toute espèce sont défendus pour les représentations gratuites qui auront lieu demain. Les spectacles ont été choisis de manière à ne donner lieu à aucune allusion. Mais les allusions se glissent partout.

— On croit que le vaisseau à trois ponts du quai d'Orsay y restera pendant un mois. On le défera ensuite, afin de le reconstruire l'année prochaine.

Le gouvernement, assure-t-on, a l'intention de faire l'année prochaine une solennité au Panthéon pour les fêtes de juillet. Quant au bâtiment de la Bastille, il ne pourrait de toute manière être achevé que dans deux ans.

— Le quai d'Orsay, où est placé le vaisseau à trois ponts, présentait hier soir un aspect fort animé. Un grand concours de monde s'y trouvait déjà réuni, afin d'examiner le vaisseau qui était tout-à-fait terminé, et plus de 30 bateaux ou chaloupes de toutes formes sillonnaient la Seine dans tous les sens.

Parmi ces bateaux, on remarquait surtout une yole, bateau long et étroit qui voguait sur la Seine avec une rapidité incroyable. Six robustes rameurs que le gouvernement a fait venir de Cherbourg pour les fêtes et qui portaient l'uniforme de la marine de l'état, manœuvraient cette légère embarcation.

C'était un coup-d'œil admirable que de voir les avirons de ces six marins tomber en cadence et avec la symétrie la plus régulière, et imprimer à la yole le mouvement le plus rapide. MM. de Rigny et Thiers y étaient assis avec une dame, et c'était M. de Rigny qui manœuvrait le gouvernail.

— On attend au ministère des affaires étrangères quelques pièces que le cabinet de St-Petersbourg doit envoyer pour terminer l'affaire de l'emprunt grec. Il paraît, du reste, que la Russie n'a pas encore signé l'acte par lequel elle garantit cet emprunt.

— Un des employés supérieurs du ministre des travaux publics est parti, ces jours-ci, pour les départements de l'Ouest, afin de faire un rapport au sujet des routes qu'on est sur le point de percer dans ces départements.

Les rapports envoyés dernièrement par plusieurs préfets de l'Ouest, annoncent que plusieurs bandes de chouans ont commencé à repaître et que l'on remarque beaucoup d'agitation parmi les légitimistes.

— On assure que le gouvernement fait beaucoup d'efforts pour engager les réfugiés Italiens qui se trouvent dans le Midi de la France à entrer dans la légion étrangère qui est en Afrique.

— Les patriotes de Tours ont suivi l'exemple de ceux de Moulins, Châlons, Besançon, Tulle, Dijon, Escagel, Clermont-Ferrand, Rouen, etc. Une protestation a été rédigée contre les forts détachés, et elle a dû être envoyée à Paris le 27 juillet.

— On avait annoncé que M. de Broglie était indisposé, mais un journal ministériel dément cette nouvelle.

— M. Solignac a été reçu hier par le roi et le duc d'Orléans. On dit qu'il conserve toujours le titre de maréchal que lui a conféré don Pedro.

— Le Bey de Tunis a envoyé à Naples le colonel d'infanterie Sélim Aga, qui a été choisi pour conclure la convention avec le royaume des Deux-Siciles.

— C'est hier que le *Conciliateur*, nouveau journal, dont on a annoncé la prochaine publication, a fait son apparition dans la capitale; son spécimen a pour date les 27, 28 et 29 juillet. J'ignore s'il a l'intention de suivre la nuance du tiers-parti, ainsi qu'on l'avait d'abord annoncé. Mais à en juger par le spécimen, on pourrait croire qu'il sera entièrement ministériel. Outre le *Conciliateur*, qui paraît tous les jours, ce même journal fera paraître trois fois par semaine une feuille intitulée: *l'Electeur*, et une autre hebdomadaire, sous le titre de: *le Dimanche*. Ces trois publications seront désignées collectivement sous le nom de: *Journaux Economiques*.

— On lit dans le *Breton*, journal de Nantes:

Un événement d'une issue déplorable vient de prouver que loin d'être éteinte la chouannerie est aussi vivace que jamais, que rien n'égale son audace et qu'elle est si bien organisée qu'elle peut, en quelques moments, apparaître en force sur le théâtre qu'elle s'est choisi.

Voici les faits:

Les employés de la brigade des douanes de Pont-Perrot, sous-inspection de Beauvais, avaient arrêté, le 21, au sortir d'un cabaret de St-Urbain, deux chouans redoutés, les nommés Piberne et Queveaud. Ils les emmenèrent d'abord à leur caserne; puis, après l'arrivée de leur chef, qu'ils se hâtèrent de prévenir et qui accourut dans la nuit, ils les conduisirent à Beauvais pour les remettre à la gendarmerie. Les gendarmes n'étaient pas à leur résidence; ils l'avaient quittée pour aller passer la revue à St-Jean-de-Mont; on ignorait quand ils devaient rentrer.

En attendant leur retour, les brigands furent incarcérés dans la prison de la ville et gardés par les préposés. Le maire et le sous-inspecteur des douanes n'étaient pas sans inquiétude en l'absence des gendarmes. Ils se concertèrent

et un piquet de militaires fut demandé au commandant de Challans, petite ville distante de trois lieues, où il existait un cantonnement; à une heure moins un quart (nuit du 25 au 26) arrivèrent neuf grenadiers commandés par un sergent. Ils se réunirent aux douaniers qui gardaient la prison. Le maire, pensant qu'une garde de sept hommes serait suffisante, donna des billets de logement à cinq des militaires, et ceux-ci, conduits par les douaniers, partaient pour aller chercher leur gîte, lorsque les factionnaires furent tout-à-coup assaillis par 60 à 80 chouans. Les cinq grenadiers et les deux préposés rebroussèrent chemin et accoururent au secours de leurs camarades.

Alors s'engagea devant la prison un combat meurtrier, auquel prirent part et le maire de Beauvais qui, armé de son fusil, n'a pas cessé de faire le coup de feu contre les chouans, et un troisième employé des douanes, le sieur Mousseau, qui, réveillé par le bruit de la fusillade, sauta sur son arme et alla se jeter dans la mêlée.

Une porte de derrière, par laquelle se sauva le garçon du geolier et qu'il laissa ouverte, donna aux brigands le moyen de pénétrer dans la prison et d'enlever les prisonniers.

Un grenadier a été tué, d'autres ont été blessés; atteint mortellement, le geolier a succombé. Un des bandits est resté sur la place; on présume que plusieurs ont été blessés.

Nouvelles.

On lit dans le *National*:

Un de nos abonnés, voltigeur dans la 6^e légion, 4^e bataillon, nous garantit le fait suivant:

« Aujourd'hui samedi, 27 juillet, on a amené et déchargé au fort l'Épine plus de soixante voitures de moellons venant des carrières de Saint-Maur.

« Les noms de quelques-uns des voituriers étaient: Rom, à Saint-Maurice, près le canal, et Blaindet, à Maisons. Il y en avait plusieurs autres encore, et jusqu'à des tombereaux du net-toiement. »

— Le ministère tient à avoir son monde au complet pour la revue. Les ouvriers eux-mêmes et tous les hommes en permission dans la garde municipale ont eu l'ordre de rentrer dans leurs compagnies jusqu'au 4 août.

Le général Darriule parcourt les casernes avec des officiers d'ordonnance du château; on rappelle aux soldats la belle conduite de leurs camarades en juin.

De son côté, l'état-major de la garde nationale ne reste pas inactif: hier encore il y a eu réunion au Carrousel.

On semblerait se préparer à un combat plutôt qu'à une revue. Nous espérons que rien ne justifiera tant d'alarmes, et que cette fois encore la police sera convaincue d'avoir cherché à faire peur pour se rendre utile.

— On lit dans la *Tribune*:

Hier Louis-Philippe se trouvant sur la galerie des Tuileries qui donne sur le jardin, s'avança pour saluer les personnes que la beauté de la journée avait attirées à la promenade. Il se courba profondément, et accompagna ses salutations d'un geste de la main; mais le public garda le plus profond silence; pas un cri ne fut proféré.

Le roi, mécontent, se retourna alors vers les personnes qui l'accompagnaient, de façon à tourner le dos au public. Au bout de quelques temps de réflexion, il crut devoir se hasarder à renouveler la tentative. Même écho pour la popularité royale; les agents de police qui étaient présents se trouvaient en uniforme, et ne purent décemment crier.

La contraction d'un dépit profond se manifesta dès-lors sur le visage de sa majesté, qui quitta précipitamment le malencontreux balcon.

— Tous les postes des Tuileries sont relevés aujourd'hui par la ligne seule. Louis XVIII et Charles X se faisaient garder le jour anniversaire de leur rentrée par la garde nationale seule. Notre milice citoyenne ne peut qu'être fort touchée de cette confiance de l'élu de juillet.

— On nous écrit de Carlsruhe (duché de Bade), 22 juillet:

M. d'Haussez, ancien ministre de Charles X, a traversé le grand-duché, il y a un mois environ, pour se rendre en Italie; il n'a fait ici qu'un séjour très-court; mais on prétend qu'il a eu une entrevue avec le grand-duc. Cette entrevue avait été tenue secrète, lorsque, au commencement de la semaine dernière, M. de Mornay, ministre de France, en fut informé.

Il a pris la chose au sérieux: on prétend qu'il a déclaré que, dans les circonstances actuelles et dans un pays où il y a évidemment rendez-vous de légionnaires, l'accueil fait à M. d'Haussez par le chef de l'état, est une insulte faite au gouvernement du roi Louis-Philippe, et un outrage à l'un des grands corps de l'état, la chambre des pairs, qui a condamné à mort l'ex-ministre de Charles X. On ajoute que M. de Mornay, qui s'est conduit avec beaucoup de dignité dans cette occasion, a demandé des explications catégoriques, et qu'il a quitté Carlsruhe immédiatement, en déclarant qu'il n'y retournerait que lorsqu'on serait disposé à lui donner satisfaction.

En effet, M. de Mornay est parti il y a cinq ou six jours pour Bade, d'où il n'est revenu qu'hier, dimanche, pour obtenir ce qu'il avait impérieusement exigé. On a sans doute invoqué quelques méprises, et la diplomatie aura terminé cette affaire, qui, dans tous les cas, ne saurait avoir une grande importance.

(Constitutionnel.)

— Ces jours passés, deux Italiens, avec un grand ours dressé à danser, comparaissaient au bureau de police de Queen-Square, à Londres. Ils étaient accusés de faire du tapage dans les rues et d'avoir occasionné un accident causé par un cheval qui avait pris l'épouvante en voyant l'ours danser sur ses pattes de derrière, au son d'une valse dont jouait l'un de ses conducteurs.

Le magistrat ayant déclaré qu'il ne pouvait se mêler de cette affaire, les maîtres de danse ambulants, pour lui témoigner leur gratitude de sa décision favorable, firent faire l'exercice à leurs ours, au milieu de l'audience, aux grands applaudissements de l'auditoire, qui n'avait jamais vu un accusé s'excuser devant ses juges avec autant de grâce et de bonne volonté.

— Nous regrettons d'apprendre qu'il n'est plus permis de douter de la réapparition du choléra dans la métropole, et cependant hâtons-nous de dire que la maladie n'a pas encore fait de grands progrès. Déjà nos premiers médecins ont déclaré que le choléra se naturalisait chez nous, et ceci ne semble malheureusement que trop vrai.

Quoi qu'il en soit, il est du devoir de chacun de se précautionner autant que possible contre ce fléau. La tempérance et la propreté sont les plus simples et les plus efficaces précautions. Mais avant tout, il faut venir à l'aide de ceux dont la détresse est si grande qu'ils ne peuvent eux-mêmes parer au mal: c'est par eux que la maladie commence, puis elle prend son essor. Les malheureux Irlandais qui, à cette époque de l'année, affluent dans la métropole ou dans ses environs, sont surtout dignes d'intérêt.

(Morning-Herald.)

— Déjà des mesures ont été prises à Mary-le-Bonne-Office; ici

les dispositions sont faites; deux cas graves de choléra ayant éclaté, l'un dans la maison de correction et l'autre à Paddington.

(Albion.)

Fragment d'une lettre écrite par le fils de L. B. à un de ses amis.

Mon cher M. D***,
Celle lettre vous parviendra vers l'époque fixée pour le rétablissement de la statue de l'empereur sur la colonne. Qu'il m'est pénible de ne pouvoir y assister !...

Mais quoi ! ce sont les hommes qui ont le plus attaqué sa gloire, nié ses vues bienfaisantes, qui marchent dans la voie la plus opposée à celle qu'il adopta, qui veulent aujourd'hui faire croire à leur admiration pour le grand homme et rendre hommage au génie de la France; mais le but de cette tardive réhabilitation est de faire oublier un moment leur conduite; ils espèrent qu'un reflet de son image glorieuse leur donnera un vernis de popularité, comme si des mains impures se purifiaient en touchant à ce que les hommes respectent. C'était après juillet qu'il fallait remettre l'empereur sur sa base d'airain.

Le gouvernement eût pu satisfaire alors avec dignité au vœu national : il eût pu dire : « Du haut de sa colonne le grand homme ne verra plus tant de royaumes soumis; mais en revanche nous lui montrerons plus de peuples libres ! » Mais aujourd'hui que lui montrerait-on si ce n'est la charte d'août moins libérale que son acte additionnel de 1815 : est-ce une liberté que l'on viole journellement; une jeune et belle armée dont on enchaîne le courage et le patriotisme; est-ce le lion de Waterloo debout sur la frontière; est-ce le refus des grades de 1815; Huningue sans remparts et Paris assiégé? Enfin veut-on lui faire voir que là où sous lui la France commandait, aujourd'hui elle obéit; que là où il préparait la liberté, aujourd'hui on l'étouffe; que là où il semait l'honneur, on répand une corruption.

NAPOLEON LOUIS C. BONAPARTE.

— Lord Kingston, membre de la chambre des pairs à Londres, a été interdit pour cause d'aliénation mentale sur le verdict d'un jury.

Ce noble lord se livrait aux prodigalités les plus insensées, dans la supposition que c'en était fait de l'Angleterre, qui ne tarderait pas à succomber à l'anarchie et aux désordres de toute espèce. Sa manie consistait à croire que les Irlandais, ayant à leur tête le célèbre O'Connell, d'accord avec les radicaux ou républicains anglais, sont sur le point de faire un débarquement. Lord Kingston prétend avoir commandé les troupes russes sous le règne de Paul I^{er}.

Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

ANGLETERRE. — Londres. — Le ministère a éprouvé un échec dans la chambre des lords.

La 117^e clause du bill de l'église d'Irlande a été repoussée par une minorité de deux voix.

— On a reçu hier matin à l'hôtel de Bragança des nouvelles de Portugal d'une date fort récente. Elles sont toujours très-favorables à la cause de dona Maria.

Depuis l'arrivée de Bourmont au camp miguéliste, il y régnait une grande activité. Mais, de son côté, don Pedro avait fait de grands préparatifs pour soutenir avec vigueur l'attaque à laquelle on s'attend.

Des négociants lui avaient offert de nouvelles sommes d'argent en attendant celles qu'il doit recevoir de Paris et de Londres, et il s'en était servi pour payer une partie de l'arriéré de ses soldats. Quant aux matelots auxquels il est encore dû plusieurs mois d'arriéré, le prix des vaisseaux miguélistes capturés sera plus que suffisant pour les payer et pour leur accorder en outre une sorte de récompense.

La garnison de Porto s'élève encore à 1,200 hommes. Jusqu'au moment où don Miguel est arrivé au camp miguéliste, de nombreux déserteurs passaient chaque jour du côté des troupes constitutionnelles de la ville; mais maintenant on n'en voit plus arriver, soit que la présence de Bourmont ait un peu ranimé la soldatesque miguéliste, soit qu'il ait pris telles mesures qui empêchent ses soldats de mettre à exécution leurs projets de désertion.

Quoi qu'il en soit, les troupes constitutionnelles de Porto sont un peu plus nombreuses maintenant qu'elles ne l'étaient lorsqu'elles sont venues s'emparer de Porto et elles sont plus que suffisantes pour garantir la ville contre toute attaque.

Il paraît que depuis quelque temps on a découvert à Porto beaucoup d'espions qui étaient envoyés dans la ville pour y découvrir les plans de don Pedro. Aussi le plan du marquis de Palmella est-il resté caché jusqu'au moment de l'exécution; et, à l'exception de don Pedro, du marquis de Palmella, du maréchal Solignac et de quelques autres officiers de confiance, personne ne connaissait d'avance le point qui devait servir comme endroit de débarquement.

Francfort, 24 juillet. — Il y a trêve en ce moment dans la lutte qui s'est engagée cette année dans chacun des cercles entre les assemblées législatives et les gouvernements fédératifs. Mais on s'attend à ce qu'un avenir très-prochain amène des événements d'une haute importance de tous les côtés de l'Allemagne.

On se doute bien que la diète a dû adopter quelques mesures au sujet du libéralisme qui surgit de toutes les chambres constitutionnelles, et comme rien n'a encore été publié, que rien même n'a transpiré d'une manière assez positive pour qu'on puisse y accorder cette confiance, un semblable mystère paraît de nature à effrayer, et l'on commence à croire que si la haute diète ne publie rien dans ce moment, c'est qu'elle attend un moment plus opportun.

On prétend qu'afin de ne pas risquer le repos de toute l'Allemagne par une mesure générale et simultanée, l'ordre a été envoyé aux divers gouvernements du cercle de dissoudre leurs chambres à des époques plus ou moins reculées, la Prusse et l'Autriche auront soin de tenir toujours un certain nombre de troupes à portée de défendre le cercle qui par suite de cette mesure serait le théâtre d'un mouvement populaire. Avant tout, on veut laisser passer le procès de MM. Wirth, Sibenpfeiffer et consorts, afin de surveiller l'effet qu'il aura produit sur les masses.

On redoute surtout M. Wirth, qui par l'influence de sa personne rehaussée par la persécution dont il a été victime depuis un an qu'il est en prison, pourrait produire quelque insurrection. Aussi on le garde avec une surveillance extrême et surtout depuis qu'il a cherché à s'échapper.

— Il y a trois jours, on avait répandu le bruit que les autorités de Francfort avaient découvert une nouvelle conjuration qui devait éclater le 24 juillet. Aussi depuis lors le service militaire a redoublé de sévérité, et partout on a même doublé les postes.

On attend avec anxiété le résultat de l'enquête des troubles de Francfort.

Les commissaires qui viennent d'être nommés par la diète sont en général des hommes sévères, mais à qui on accorde un esprit juste.

M. Lagoguey, médecin-oculiste, est descendu à l'hôtel de Milan, place des Terreaux, nous sommes autorisés à prévenir les indigènes que pendant le mois d'août il opérera publiquement et gratuitement à son hôtel, les jeudis, à midi. Il recevra les autres jours de dix à quatre heures.

A dater du 26 juillet 1833,

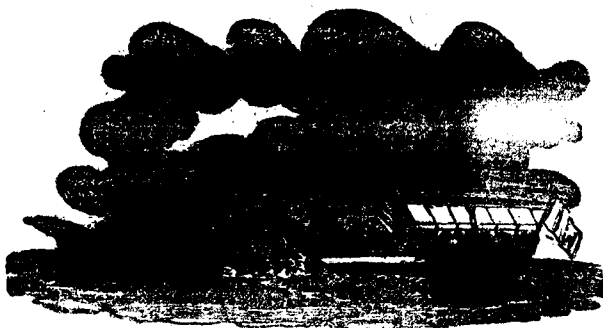
LES

PAQUEBOTS A VAPEUR Du Rhône

Partiront à 5 heures du matin de la chaussée Perrache, les jours PAIRS du mois de juillet et les jours IMPAIRS du mois d'août.

PRIX DES PLACES :

Pour AVIGNON, premières, 30 f.; secondes, 20 f.
S'adresser quai de Retz, n° 42. (2027 7)



PAQUEBOTS A VAPEUR sur la méditerranée.

Le public est prévenu qu'il n'a été établi aucune quarantaine dans les ports où touchent les Paquebots de Marseille à Naples. Ce trajet s'effectue, comme par le passé, sans aucun inconvénient pour les voyageurs.

Les départs, tant de Marseille que de Naples, ont tous leurs lieux les 10, 20 et dernier jour de chaque mois.

S'adresser à MM. Th. et Aug. Bazin, armateurs à Marseille. (2369)

LIBRAIRIE.

EN VENTE

A l'imprimerie de L. BOITEL, quai St-Antoine, 36, et chez tous les Marchands de Nouveautés :

LA PREMIÈRE LIVRAISON DE

LYON

VU

DE FOURVIÈRES,

ESQUISSES PHYSIQUES, MORALES
ET HISTORIQUES.

Avec Vignettes et Lithographies.

Prix : 1 f. 25 c. la livraison pour les souscripteurs.

Les cent premiers souscripteurs jouiront d'un exemplaire sur papier velin satiné. Au 1^{er} septembre le prix de la livraison sera de 1 f. 75 c. pour les non-souscripteurs.

Cet ouvrage paraîtra par livraison de mois en mois, et formera un fort volume in-8° au mois de décembre 1833.

Sommaire de la 1^{re} livraison.

Lettre à l'Éditeur; Anselme Petetin.
Notre-Dame-de-Fourvières; François-Zénon Collombet.
Lyon vu de Fourvières; L.-A. Berthaud.
Fourvières vu de Lyon; Ernest Falconnet.
Le Père Thomas; Léon Boitel.

Lithographies.

Vue du coteau de Fourvières; Fonville.
Portrait du père Thomas; Jacquand.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(2071) Jeudi premier août mil huit cent trente trois, neuf heures du matin, sur la place Lévis, à Lyon, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en commodes, garde-robe, bois de lit, tables, draps, couvertes, matelas, garde-paille, tabourets, chaises, vêtements, nippes, hardes, etc.

ANNONCES DIVERSES.

Etude de M^e Courteau, notaire à Mâcon.

(2067) A vendre. — Un beau domaine situé sur les communes de Crèches et Chaintré, sur le bord de la grande route de Paris à Lyon, à un quart de lieue de la Saône, une lieue sud de Mâcon, et composé des objets suivants :

1^o Une maison de maître, située à Crèches et ayant au rez-de-chaussée cuisine, lavoir, salle à manger, salon, office; au premier étage, six chambres garnies de placards avec cabinets à côté; vastes greniers sur le tout; cour et jardin devant avec pièce d'eau; à côté plusieurs bâtiments servant de tinalier avec cuves et pressoir, remise, écurie, étable, serre, buanderie, laiterie, colombier, et celliers pouvant contenir 120 pièces de vin.

2^o Un verger clos de murs, tenant à la maison de maître et planté d'arbres fruitiers en plein rapport;

3^o Plusieurs bâtiments situés à Chaintré, servant à l'exploitation et au logement d'un cultivateur, avec cave voûtée pouvant contenir 100 pièces de vin.

4^o Terres labourables contenant 9 hectares 35 ares 9 centiares.

5^o Vignes contenant 4 hectares 38 ares 63 centiares.

6^o El prés contenant 4 hectares 23 ares 34 centiares.

Contenance totale de ce domaine suivant le cadastre, 17 hectares 97 ares 6 centiares. La maison de maître aboutit à la grande route par une belle avenue formée de tilleuls et fermée par une grille.

S'adresser, pour avoir de plus amples renseignements, à M^e Courteau, notaire à Mâcon, rue de la Barre.

Etude de M^e Chaffotte, notaire.

(2066) A vendre. — Belle propriété, en l'étude et par le ministère de M^e Chaffotte, notaire à Chalon-sur-Saône, le 14 août 1833.

Cette belle propriété, située à Dennev, canton de Chagny, département de Saône-et-Loire, est dans une position magnifique, entre le canal du Centre et la route allant de Dijon à Charolles.

Cette propriété, qui est d'un revenu annuel moyen de 10 à 12,000 f., se compose d'un joli château avec un parc; de bâtiments d'exploitation, pressoir anglais avec cuves et foudres; de vignes, terres, prés et plantations de peupliers.

S'adresser, pour la visiter, sur les lieux mêmes, au sieur Coquelet, ancien cultivateur, demeurant à Dennev, et pour les conditions, à M^e Chaffotte.

A vendre.

(2063 2) Deux fours-à-chaux garnis de tous leurs agrès, situés à la Guillotière, en aval du pont de ce nom sur le bord du Rhône, d'une proximité avantageuse, attendu que les matériaux qui les alimentent se déchargent à leurs pieds, avec six chevaux du premier choix, tous bien harnachés; huit tombereaux en bon état, hangar, fenil, écurie, appartements de maître bien distribués, plusieurs bichères de terrain joignant les bâtiments. Lesdits fours-à-chaux jouissent d'une clientèle nombreuse et capable de s'augmenter tous les jours. Le propriétaire de cet établisse-

ment donnera à l'acquéreur toutes les facilités convenables pour le paiement, et même il les échangera contre une propriété à la campagne, près Lyon, qui aurait une certaine étendue de terrain.

S'adresser pour traiter à M. Guillot, chaussonnier, demeurant auxdits fours-à-chaux, à la Guillotière. On le trouvera chez lui tous les jours jusqu'à huit heures du matin.

(2037 3) A vendre. — Un office d'huissier à Vienne. On donnera toutes les facilités pour le paiement.

S'adresser à M^e Pousard, avoué à Vienne.

(2068) Dimanche matin, entre Montluel et Meximieux, le général anglais Macauley a perdu son portefeuille, servant de secrétaire et contenant beaucoup de papiers importants; ce portefeuille, fermant à clé, est recouvert de cuir jaune-chamois.

On donnera une bonne récompense à la personne qui le rapportera à M. le pasteur Bourrit, maison St-Olive, aux Brotteaux.

(2070) M. Claude Charbonnet, fabricant de bas de soie, rue de Noailles, 16, a recouvré la vue par les soins du docteur BAILLY, médecin-oculiste, rue du Plat, n. 3, à Lyon.

SIROP ANTI-GOUTTEUX

de M. BOUBÉE, pharmacien à Auch, sous les auspices du docteur CAMPARDON.

Les cures merveilleuses obtenues par ce médicament, le font considérer comme le seul agent thérapeutique qui combatte avec avantage et sans danger la goutte et les rhumatismes aigus et chroniques. Il dissipe en quatre jours l'accès de goutte le plus violent, et, par un usage périodique, prévient le retour des paroxysmes, ramène à leur état naturel les affections remontées, et rend la force et l'élasticité aux parties où ces maladies ont établi leur siège.

Le dépôt est à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux. (1987 4)

REMÈDE AUTORISÉ

Après trois séries d'expériences publiques.

Le Rob anti-syphilitique de Laffecteur est le seul approuvé par la société royale de médecine de Paris. Ce remède végétal a une action plus efficace et plus douce que celle des divers dépuratifs connus.

Les lettres consultatives doivent être adressées à Paris, à M. Laffecteur, rue des Petits-Augustins, n° 11. (Affranchir.)

NOTA. M. Laffecteur n'a qu'un seul dépositaire de son Rob à Lyon; c'est le sieur Boyriven, successeur d'Escoubas, place de l'ancienne-Douane, n. 2. (1960 4)

THÉÂTRES.

Spectacles du 31 juillet.

GRAND-THÉÂTRE.

La République, L'Empire et les Cent-Jours, drame.

CÉLESTINS.

Chabert, vaud. — Le Savetier de Toulouse, drame. — Le Marchand de Peaux de Lapin, vaud.



Anselme PETETIN.

Typographie de L. BOITEL, quai Saint-Antoine, n. 36.